

ANNEXE 4

Emplois spécifiques relevant d'un prérequis (titre, qualification ou commission) accessible au mouvement informatisé

| EMPLOIS   | CONDITIONS REQUISES  |                                      |   | Participation au mouvement et prise en compte du barème | Possibilité de demander le poste à titre provisoire lors du mouvement informatisé SIAM/MVT1D |
|---|--|--------------------------------------|---|---|--|
|   | DIPLOMES - TITRES PROFESSIONNELS - LISTE D'APTITUDE  | ENTRETIEN ET AVIS                    | AUTRE CONDITION (*)   |   |  |
| Conseiller Pédagogique de Circonscription généraliste, E.P.S ou T.I.C.E.  | C.A.F.I.P.E.M.F. ou diplôme équivalent   | Avis de la commission départementale | Une priorité est accordée au titulaire de l'option du poste demandé (E.P.S ou numérique)  | oui   | non  |
| Coordonnateur P.A.S   |  | Avis de la commission départementale |   | oui   | non  |
| Direction d'école élémentaire ou maternelle :<br>- hors Réseau REP +<br>- hors Direction avec dispositif violon | Liste d'aptitude directeur 2 classes et +<br>(en cours de validité)  | -                                    | Les enseignants nommés sur ces postes et obtenant un temps partiel se verront proposés une réaffectation à titre provisoire sur tout type de poste prioritairement dans la circonscription pour la durée du temps partiel obtenu. | oui   | non  |
| Direction d'école élémentaire ou maternelle :<br>- en Réseau REP +<br>- avec dispositif violon                  | Liste d'aptitude directeur 2 classes et +<br>(en cours de validité)  | Avis de la commission départementale | Les enseignants nommés sur ces postes et obtenant un temps partiel se verront proposés une réaffectation à titre provisoire sur tout type de poste prioritairement dans la circonscription pour la durée du temps partiel obtenu. | oui   | non  |
| Enseignant pour les Elèves issus de familles itinérantes et de voyageurs (EFIV)                                 |  | Avis de la commission départementale | Les enseignants nommés sur ces postes et obtenant un temps partiel se verront proposés une réaffectation à titre provisoire sur tout type de poste prioritairement dans la circonscription pour la durée du temps partiel obtenu. | oui   | non  |
| Enseignant au sein d'un pôle linguistique   | Certification discipline non linguistique (DNL)<br>ou engagement à la passer au cours de la première année   | Avis de la commission départementale | Les enseignants nommés sur ces postes et obtenant un temps partiel se verront proposés une réaffectation à titre provisoire sur tout type de poste prioritairement dans la circonscription pour la durée du temps partiel obtenu. | oui   | non  |
| Enseignant en Toute Petite Section (TPS)  |  | Avis de la commission départementale | Les enseignants nommés sur ces postes et obtenant un temps partiel se verront proposés une réaffectation à titre provisoire sur tout type de poste prioritairement dans la circonscription pour la durée du temps partiel obtenu. | oui   | non  |
| Enseignant en Unité Pédagogique pour les Elèves Allophones Arrivants (UPEAA)                                    | Certification Français langue seconde (FLS)  | Avis de la commission départementale | Les enseignants nommés sur poste de UPEAA peuvent être amenés à exercer provisoirement à temps plein ou à temps partiel sur une autre école de la circonscription, voire d'une circonscription proche.                            | oui   | non  |
| Chargé d'école  |  |                                      | Les enseignants nommés sur ces postes et obtenant un temps partiel se verront proposés une réaffectation à titre provisoire sur tout type de poste prioritairement dans la circonscription pour la durée du temps partiel obtenu. | oui   | oui  |
| Enseignant Référent pour la scolarisation des élèves handicapés   | Tous diplômes spécialisés C.A.A.P.S.A.I.S. ou C.A.P.A. -S.H.<br>ou CAPPEI pour affectation à titre définitif | Avis de la commission départementale | Affectation à titre définitif si diplôme ASH<br>Affectation provisoire si non diplôme ASH et avis favorable de la commission départementale   | oui   | oui<br>(si avis favorable de la commission départementale)                                   |
| Enseignant en établissement spécialisé (UEM, UEE)   |  | -                                    | Affectation à titre définitif si diplôme ASH<br>Affectation provisoire si non diplôme ASH<br>Prise de contact indispensable avec l'unité d'enseignement   | oui   | oui  |

|                            |   |   |   |     |  |
|----------------------------|---|---|---|-----|--|
| Enseignant en S.E.G.P.A.   | Tous diplômes spécialisés C.A.A.P.S.A.I.S. ou C.A.P.A. -S.H. ou CAPPEI pour affectation à titre définitif | - | Affectation à titre définitif si diplôme ASH<br>Affectation provisoire si non diplôme ASH   | oui | oui  |
| Enseignant en E.R.E.A.     |   | - | Affectation à titre définitif si diplôme ASH<br>Affectation provisoire si non diplôme ASH   | oui | oui  |
| RASED aide relationnelle   |   | - | Affectation à titre définitif uniquement  | oui | non  |
| RASED aide pédagogique     |   | - | Affectation à titre définitif si diplôme ASH<br>Affectation provisoire si non diplôme ASH et avis favorable de la commission départementale | oui | oui<br>(si avis favorable de la commission départementale) |
| ULIS école (ULEC) hors TSA |   | - | Affectation à titre définitif si diplôme ASH<br>Affectation provisoire si non diplôme ASH   | oui | oui  |

| POSTES RELEVANT D'UN MOUVEMENT ACADEMIQUE            |   |                      |                                |  |
|--|---|----------------------|--------------------------------|--|
| Enseignant en U.L.I.S. TFA (collège/lycée)           | C.A.A.P.S.A.I.S. ou C.A.P.A. - S.H. option A ou C.A.P.P.E.I | I.E.N. CERGY A.S.H.1 | Cf. circulaire interdegré ULIS |  |
| Enseignant en U.L.I.S. TFV (collège/lycée)           | C.A.A.P.S.A.I.S. ou C.A.P.A. - S.H. option B ou C.A.P.P.E.I |                      |                                |  |
| Enseignant en U.L.I.S. TFM (collège/lycée)           | C.A.A.P.S.A.I.S. ou C.A.P.A. - S.H. option C ou C.A.P.P.E.I |                      |                                |  |
| Enseignant en U.L.I.S. TFC, TED, TSL (collège/lycée) | C.A.A.P.S.A.I.S. ou C.A.P.A. - S.H. option D ou C.A.P.P.E.I |                      |                                |  |

| LES MISSIONS ET FONCTIONS NE RELEVANT PAS DU MOUVEMENT A TITRE DEFINITIF |   |
|--|---|
| Mission de coordination RPI  | La candidature est déposée auprès de l'inspecteur de la circonscription. Tous les directeurs ou chargés d'école du RPI sont des candidats potentiels. Une lettre de mission est délivrée pour une durée de 1 an renouvelable.   |
| Fonction de maître formateur   | Il n'y a plus de postes de maître formateur identifiés en carte scolaire. Le détenteur du C.A.F.I.P.E.M.F. peut exercer la fonction de maître formateur sur le poste d'adjoint (classe élémentaire ou maternelle) qu'il occupe. Il formule sa demande auprès de Monsieur le directeur d'académie du Val d'Oise sous couvert de son I.E.N. |

#### Groupe indiciaire des directeurs d'écoles deux classe et plus

| Groupe   | NOMBRE DE CLASSES  |
|----------|--------------------|
| Groupe 2 | 2 à 4 classes      |
| Groupe 3 | 5 à 9 classes      |
| Groupe 4 | 10 classes et plus |

#### Tableau des décharges de direction deux classe et plus

| Ecole maternelle, élémentaire ou primaire | Quotité de décharge d'enseignement                               |
|---|--|
| Nombre de classe                          |  |
| 2 ou 3                                    | 12 jours fractionnables à raison d'au moins une journée par mois |
| 4 ou 5                                    | Quart de décharge  |
| 6 à 8                                     | Tiers de décharge  |
| 9 à 11                                    | Demi-décharge  |
| 12 et plus                                | Décharge totale  |